

**BURKINA FASO**

-----  
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE  
(CAEDS)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°128 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES  
POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT,  
EXERCICE 2025**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par les députés **Pawindé Edouard SAVADOGO** et **Moussa SAWADOGO**, rapporteurs.

*Décembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 19 décembre de 14 heures 08 minutes à 17 heures 10 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Wiloho COULIBALY, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Auparavant, les députés Pawindé Edouard SAVADOGO et Moussa SAWADOGO ont été désignés rapporteurs de la CAEDS pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le samedi 14 et le jeudi 19 décembre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

La Commission a organisé une séance d'appropriation du projet de loi, le mercredi 04 décembre 2024 de 09 heures 05 minutes à 11 heures 30 minutes.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient initialement représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par les députés Aly Badra OUEDRAOGO et Basile NANA ;
- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Aboubacar KABRE et Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par les députés Abdoulaye SAWADOGO et Esther BAMOUNI/KANSONO.

Suite à l'adoption de la résolution n°008-2024/ALT du 27 novembre 2024 portant composition des commissions générales de l'Assemblée législative de transition, de nouveaux rapporteurs ont été désignés à la CGSASH et à la CDD pour poursuivre les travaux. Ainsi :

- les députées Anne Marie Joseph ILBOUDO/TRAORE et Esther KANSONO/BAMOUNI sont devenus les rapporteurs de la CGSASH ;
- le député Aboubacar KABRE est devenu le seul rapporteur de la CDD.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

# **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Les rapporteurs ont présenté le compte rendu en trois points :

- synthèse des travaux préparatoires de la COMFIB ;
- audition du Gouvernement ;
- débat général.

## **I.1 Synthèse des travaux préparatoires de la COMFIB**

Les rapporteurs ont fait la synthèse des travaux préparatoires de la COMFIB qui ont porté sur les points suivants :

- l'élaboration des questionnaires budgétaires ;
- les travaux des sous-commissions thématiques et des sectorielles ;
- l'appropriation du projet de loi de finances par la COMFIB ;
- l'audition des responsables des ministères et institutions.

## **I.2 Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Aboubakar NACANABO et Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- le contexte économique ;
- les grandes orientations du budget 2025 ;
- les prévisions budgétaires 2025 ;
- les résultats des arbitrages opérés par Son Excellence Monsieur le Président du Faso ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;

- les comptes d'affectation spéciale du Trésor ;
- les mesures d'accompagnement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

Les tableaux ci-dessous présentent les prévisions de ressources sur la période 2025-2027, l'évolution des principaux ratios macroéconomiques sur la période 2025-2027, la nature des dépenses en 2025 et les prévisions budgétaires pour la période 2025-2027.

**Tableau 1 : Prévisions de recettes pour la période 2025 à 2027 (en milliers de F CFA)**

NATURE DES RESSOURCES	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>2 684 052 298</b>	<b>2 981 704 568</b>	<b>3 299 889 802</b>
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains en capital	861 559 519	973 175 776	1 088 605 286
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	23 630 412	26 080 278	28 530 144
Impôt sur le patrimoine	4 968 307	5 935 446	6 902 582
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	1 299 454 785	1 424 303 749	1 561 546 894
Droits de timbre et d'enregistrement	105 991 276	120 609 605	135 172 036
Droits et taxes à l'importation	350 224 791	390 011 150	433 706 355
Droits et taxes à l'exportation	463 299	509 470	556 784
Autres recettes fiscales	37 759 909	41 079 094	44 869 721
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>276 395 666</b>	<b>284 245 214</b>	<b>292 465 714</b>
Revenu de l'entreprise et du domaine	65 000 000	65 750 000	65 375 000
Droits et frais administratifs	20 403 273	21 027 621	21 421 556
Amendes et condamnations pécuniaires	2 773 868	3 276 212	3 402 557
Autres recettes non fiscales	188 218 525	194 191 381	202 266 601
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 546 126</b>	<b>1 263 690</b>	<b>1 057 508</b>
Intérêts des prêts	1 048 298	765 863	559 680
Intérêts sur les dépôts à termes	113 409	113 408	113 409
Revenus des titres et placements	35 022	35 022	35 022
Gains de change	349 397	349 397	349 397
<b>SOUS TOTAL RESSOURCES PROPRES ORDINAIRES</b>	<b>2 961 994 090</b>	<b>3 267 213 472</b>	<b>3 593 413 024</b>
<b>DONS</b>	<b>187 799 861</b>	<b>131 750 994</b>	<b>35 382 303</b>
<b>DONS PROGRAMMES</b>	-	-	-
Dons des institutions internationales	-	-	-
Dons des gouvernements étrangers			
Dons des organismes privés extérieurs			
Dons intérieurs			
Fonds de concours			
Autres dons et legs			
<b>DONS PROJETS ET LEGS</b>	<b>187 799 861</b>	<b>131 750 994</b>	<b>35 382 303</b>
Dons projets des institutions internationales	149 680 914	111 305 096	25 763 423
Dons projets des gouvernements affiliés au Club de Paris	32 955 796	17 000 808	8 662 629
Dons projets des gouvernements non affiliés au Club de Paris	-	-	-
Dons projets des organismes privés extérieurs	5 163 151	3 445 090	956 251
<b>SOUS TOTAL RESSOURCES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>187 799 861</b>	<b>131 750 994</b>	<b>35 382 303</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 149 793 951</b>	<b>3 398 964 466</b>	<b>3 628 795 327</b>

**Tableau 2 : Evolution des principaux ratios macroéconomiques sur la période 2025-2027 (%)**

Variables (%)	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Prév.	Proj.	Proj.	Proj.
Capacité ou besoin de financement/PIB nominal	-6,7	-4,9	-3,2	-1,7	-0,5
Taux d'inflation en moyenne annuelle	0,7	2,9	2,0	2,0	2,0
Ratio dette publique/PIB nominal	56,4	62,4	68,3	65,0	66,1
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales	43,8	41,2	41,5	39,5	37,3
Taux de pression fiscale	18	19,8	19,1	19,7	20,3

**Source : DGB**

**Tableau 3 : Nature de dépenses (en milliers de F CFA)**

NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS 2025
<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>2 402 950 206</b>
Charges financières de la dette	343 947 262
Dépenses de personnel	1 274 600 000
Dépenses d'acquisition de biens et services	240 289 085
Dépenses de transferts courants	542 613 859
Dépenses en atténuation des recettes	1 500 000
<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>1 209 322 435</b>
Investissements exécutés par l'Etat	1 194 322 435
Transferts en capital	15 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 612 272 641</b>

**Tableau 4 : Prévisions budgétaires de l'Etat pour la période 2025-2027 par section (en milliers de F CFA)**

SECTIONS	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		PREVISIONS 2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>01_Présidence du Faso</b>	<b>20 209 283</b>	<b>43 332 602</b>	<b>214 161</b>	<b>20 342 490</b>	<b>394 161</b>	<b>21 195 630</b>
<b>02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres</b>	<b>65 000</b>	<b>1 435 946</b>	<b>-</b>	<b>1 338 988</b>	<b>-</b>	<b>1 349 773</b>
<b>03_Primate</b>	<b>-</b>	<b>7 535 929</b>	<b>-</b>	<b>8 036 513</b>	<b>-</b>	<b>8 068 658</b>
<b>04_Parlement</b>	<b>-</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-</b>	<b>10 000 000</b>
<b>06-Conseil National de Sécurité d'Etat</b>	<b>8 412 538</b>	<b>21 676 349</b>	<b>3 589 810</b>	<b>16 853 621</b>	<b>3 143 641</b>	<b>16 407 452</b>
<b>09-Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité</b>	<b>20 155 890</b>	<b>89 008 415</b>	<b>13 274 720</b>	<b>62 832 482</b>	<b>1 858 646</b>	<b>55 085 553</b>
<b>10-Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les institutions</b>	<b>15 373 899</b>	<b>38 534 577</b>	<b>4 013 951</b>	<b>42 789 215</b>	<b>1 823 850</b>	<b>45 210 019</b>
<b>11-Ministère de la Défense et des Anciens Combattants</b>	<b>79 939 273</b>	<b>518 422 019</b>	<b>91 505 271</b>	<b>542 140 823</b>	<b>95 528 074</b>	<b>551 133 285</b>
<b>12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur</b>	<b>1 950 000</b>	<b>34 815 784</b>	<b>1 950 000</b>	<b>34 548 982</b>	<b>1 950 000</b>	<b>34 545 393</b>
<b>13-Ministère de la Sécurité</b>	<b>9 779 100</b>	<b>130 294 223</b>	<b>8 438 182</b>	<b>138 498 460</b>	<b>9 725 317</b>	<b>154 431 276</b>
<b>14-Ministère de l'Economie et des Finances</b>	<b>70 903 514</b>	<b>547 526 742</b>	<b>41 807 069</b>	<b>559 913 972</b>	<b>20 715 276</b>	<b>576 748 140</b>
<b>17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale</b>	<b>1 125 000</b>	<b>48 372 198</b>	<b>1 230 987</b>	<b>18 647 946</b>	<b>1 456 493</b>	<b>19 149 947</b>
<b>18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme</b>	<b>6 596 943</b>	<b>28 502 804</b>	<b>4 985 800</b>	<b>25 002 243</b>	<b>5 751 547</b>	<b>26 319 650</b>
<b>20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi</b>	<b>4 202 263</b>	<b>25 095 242</b>	<b>2 782 938</b>	<b>19 992 187</b>	<b>440 000</b>	<b>17 804 094</b>
<b>21-Ministère de la Santé</b>	<b>28 195 506</b>	<b>388 938 201</b>	<b>54 651 174</b>	<b>430 951 087</b>	<b>33 427 940</b>	<b>348 045 284</b>
<b>22-Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale</b>	<b>3 095 000</b>	<b>31 824 271</b>	<b>1 245 000</b>	<b>31 350 195</b>	<b>1 245 000</b>	<b>31 376 379</b>

SECTIONS	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		PREVISIONS 2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>23-Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion Langues nationales</b>	<b>18 248 585</b>	<b>469 024 836</b>	<b>12 297 341</b>	<b>462 162 325</b>	<b>14 108 569</b>	<b>466 809 798</b>
<b>24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</b>	<b>14 222 462</b>	<b>116 262 570</b>	<b>19 720 606</b>	<b>105 309 057</b>	<b>15 307 192</b>	<b>111 301 500</b>
<b>25-Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat</b>	<b>6 525 000</b>	<b>42 692 056</b>	<b>16 100 000</b>	<b>49 693 738</b>	<b>12 554 918</b>	<b>58 395 954</b>
<b>26-Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières</b>	<b>46 220 277</b>	<b>34 546 097</b>	<b>45 208 372</b>	<b>36 774 388</b>	<b>30 254 560</b>	<b>41 040 923</b>
<b>27-Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques</b>	<b>120 249 199</b>	<b>157 168 962</b>	<b>72 453 920</b>	<b>127 241 720</b>	<b>76 441 380</b>	<b>157 776 141</b>
<b>30 Ministère des Infrastructures</b>	<b>129 220 968</b>	<b>124 271 293</b>	<b>122 182 643</b>	<b>149 238 569</b>	<b>99 000 240</b>	<b>151 079 353</b>
<b>31-Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques</b>	<b>22 442 839</b>	<b>26 874 174</b>	<b>16 072 941</b>	<b>21 266 348</b>	<b>17 961 586</b>	<b>25 855 258</b>
<b>37-Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Professionnelle et Technique</b>	<b>4 341 080</b>	<b>184 058 787</b>	<b>1 617 023</b>	<b>192 209 977</b>	<b>1 617 023</b>	<b>199 438 203</b>
<b>38-Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>	<b>470 000</b>	<b>4 219 100</b>	<b>783 333</b>	<b>4 758 274</b>	<b>1 106 535</b>	<b>5 234 384</b>
<b>42-Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement</b>	<b>57 857 112</b>	<b>112 097 434</b>	<b>37 736 080</b>	<b>92 918 566</b>	<b>41 086 894</b>	<b>114 383 640</b>
<b>50-Grande Chancellerie</b>	-	<b>931 747</b>	-	<b>924 334</b>	-	<b>931 321</b>
<b>51-Conseil Supérieur de la Communication</b>	<b>8 867</b>	<b>1 188 150</b>	-	<b>1 178 094</b>	-	<b>1 198 359</b>
<b>52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption</b>	-	<b>1 820 800</b>	-	<b>1 605 534</b>	-	<b>1 625 476</b>
<b>54-Conseil Constitutionnel</b>	-	<b>900 093</b>	-	<b>939 513</b>	-	<b>919 109</b>
<b>55-Conseil d'Etat</b>	-	<b>998 780</b>	-	<b>969 781</b>	-	<b>1 046 495</b>
<b>56-Cour des Comptes</b>	<b>60 000</b>	<b>1 791 500</b>	-	<b>1 716 318</b>	-	<b>1 731 715</b>
<b>57-Cour de Cassation</b>	-	<b>1 646 690</b>	-	<b>1 713 040</b>	-	<b>1 701 825</b>
<b>58-Commission Electorale Nationale Indépendante</b>	-	<b>498 365</b>	-	<b>498 124</b>	-	<b>499 589</b>

SECTIONS	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		PREVISIONS 2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>59-Commission de l'Informatique et des Libertés</b>	-	498 999	-	499 452	-	500 542
<b>61-Commission Nationale des Droits Humains</b>	-	484 797	-	493 195	-	483 351
<b>99-Dépenses Communes Interministérielles</b>	30 800 000	364 982 109	74 223 619	441 499 412	75 873 619	444 145 436
<b>TOTAL</b>	<b>720 669 598</b>	<b>3 612 272 641</b>	<b>648 084 941</b>	<b>3 656 848 963</b>	<b>562 772 461</b>	<b>3 702 968 905</b>

### **I.3 Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- l'apport en termes de recettes au budget de l'Etat des raffineries d'or nouvellement construites ;
- la situation à date de l'Hôtel Silmandé ;
- les mesures prévues pour les cas des sociétés d'Etat, à déficit chronique comme la SOGEMAB ;
- le niveau d'évolution du recouvrement des créances de SITARAIL ;
- l'état de mise en œuvre de la réforme sur la numérisation des parcelles (loties et hors lotissements) ;
- l'évaluation du potentiel fiscal de l'IRF ;
- les mesures prévues par le ministère de l'Economie et des finances pour juguler le phénomène de la fraude à la TVA ;
- l'indice de dépendance de notre fiscalité par rapport aux entreprises étrangères (entreprises à capitaux étrangers) ;
- les mesures envisagées pour maîtriser le départ des opérateurs économiques burkinabè vers d'autres pays ;
- l'évaluation financière des retombées de la dénonciation des conventions fiscales avec la France ;
- les mesures envisagées par la DGI pour permettre l'identification et la sédentarisation des acteurs du secteur informel dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale au niveau de ce secteur ;
- les explications en lien avec la question de la saisine du Comité national de la dette publique (CNDP) avant la conclusion des conventions/accords de financement et les dispositions envisagées pour corriger cette situation ;
- la question de la maîtrise de la dépense fiscale dans notre pays ;
- l'assurance sur l'avis du Secrétariat permanent du Comité de politique fiscale sur les différentes dérogations fiscales à accorder et la nature de ses avis ;

- les raisons du maintien de la suspension « du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) » ;
- les mesures prises pour maîtriser la progression rapide de la dette intérieure à court et à moyen termes ;
- l'évaluation des conséquences économiques du retrait de notre pays de la CEDEAO et les dispositions prises par le Gouvernement pour faire face aux effets économiques de ce retrait ;
- les solutions préconisées par le Gouvernement pour atténuer la cherté de la vie d'une manière générale ;
- les modalités de paiement des partenaires privés dans les PPP à paiement par les usagers ;
- les explications de la différence de près de 46 milliards de F CFA entre le coût total réel de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou initialement indiqué à la Représentation nationale (237 060 975 129 F CFA) et celui inscrit dans le présent projet de loi (282 900 000 000 F CFA) d'une part, et le coût définitif de l'ouvrage d'autre part ;
- la situation d'exécution du projet « Production des cartes consulaires sécurisées pour les ressortissants du Burkina Faso résidant en Côte d'Ivoire » qui est échu en septembre 2023 et dont le taux d'exécution est de 69,15% ;
- les dispositions envisagées pour minimiser les risques liés aux PPP (passation des marchés, coûts, délais, la qualité des ouvrages ...) ;
- l'explication éventuelle à donner par rapport à la baisse continue du déficit sur la période de 2025 à 2027 notamment celle relative à 2027, au regard du déficit budgétaire qui ressortirait à 462,5 milliards de F CFA en 2025, à 257,9 milliards de F CFA en 2026 et 74,2 milliards de F CFA en 2027.
- le mécanisme de réalisation des 5 000 logements comptabilisés comme résultats à atteindre au titre du Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat dont le budget d'investissements est de 488 000 000 de F CFA ;
- les raisons du choix des dix ministères dont les résultats attendus sont énumérés dans l'exposé des motifs ;

- la prise en compte du genre et du dividende démographique dans les budgets des ministères ;
- l'assurance de la bonne gestion des deniers publics, au regard de la récente actualité sur les malversations commises au niveau du Ministère en charge de l'action humanitaire ;
- l'assurance de la prise en compte, par le budget du Ministère en charge de la Justice, des effets de la nouvelle loi relative aux Travaux d'intérêt général notamment la construction de nouveaux centres de détention et la réhabilitation des anciennes prisons ;
- la justification de la différence entre le montant du déficit budgétaire de l'exercice 2023 dans l'exposé des motifs (558 milliards de F CFA) et celui de la loi de règlement 2023 (404 milliards F CFA) ;
- les raisons de la baisse des budgets au titre de l'exercice 2025 de l'ASCE-LC et de la Cour des comptes alors que ces structures sont au cœur de la promotion d'une bonne gouvernance ;
- les raisons qui ont prévalu à la suppression de la section dédiée aux transferts aux collectivités territoriales ;
- les objectifs visés par les mesures de faveur fiscale prévoyant une exonération de l'essence d'aviation et du carburéacteur de la TVA et l'application d'un taux réduit de TVA de 10% au transport aérien national ;
- la réalisation d'une étude préalable par le Ministère de l'Economie et des finances en vue de mesurer l'incidence et le potentiel qui seront dégagés de l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'application d'une TVA sur les plateformes numériques ;
- les explications à fournir sur les CAS qui n'ont pas connu de début d'exécution (le compte spécial 131 - Fonds de développement de la statistique et le Compte spécial 154 - Fonds d'assurance en matière de publicité foncière) ;
- la situation des activités réalisées dans le cadre de l'exécution des comptes spéciaux 130 « lotissement des centres urbains et ruraux », 131 « Fonds de développement de la statistique », 132 « Cadastre fiscal », 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière » et la justification des faibles taux d'exécution de ces différents comptes ;

- la justification de la baisse du budget du Ministère en charge de l'Action humanitaire de l'ordre de -48,09% au regard du contexte de crise sécuritaire et humanitaire, des variations des dépenses d'investissement de -7,48% ainsi que l'inquiétude sur la prise en charge des PDI pour leur réinstallation ;
- les explications en lien avec les augmentations entre 2024 et 2025 des dépenses de personnel des ministères et institutions suivants :
  - Primature : 30% ;
  - Ministère de la Santé : 29,09% ;
  - Ministère de la Transition digitale : 20,26% ;
  - Ministère de la communication : 37% ;
- les explications en lien avec les hausses des dépenses d'acquisition des biens et services des ministères et institutions suivants : Présidence du Faso : 29,01% et Ministère de la communication : 31,12% ;
- le bien-fondé et le mécanisme de financement du projet « Maison du Burkina au Sénégal » ;
- la situation globale (envergure, évaluation financière, mécanisme de financement) du projet de construction du mémorial Thomas Isidore Noël SANKARA ;
- les difficultés rencontrées dans la mise aux normes internationales du Stade du 04 août, le montant engagé à ce jour dans les travaux et la date probable de livraison de l'ouvrage ;
- les raisons qui ont prévalu au renvoi des modalités d'oblitération des timbres acquis par procédés électroniques à un arrêté du Ministre de l'Economie et des finances ;
- la meilleure explication de la nouvelle mesure e-timbre et les difficultés liées à son opérationnalisation ;
- les éclaircissements sur l'exonération du ciment burkinabè destiné à l'exportation, la pertinence et l'efficacité de la mesure ainsi que les risques de fraude liés à cette exonération ;
- les difficultés qui ont conduit le Gouvernement à prolonger d'un à deux mois la durée de validité de l'attestation de la situation fiscale ;

- les explications en lien avec le choix spécifique de cinq comptes d'affectation spéciale pour la prise en charge, à titre exceptionnel, des dépenses de personnel tel que prévu à l'article 75, alinéa 2 du présent projet de loi ;
- les justifications de la baisse du budget de la défense contrairement à l'énoncé de l'exposé des motifs sur l'accent particulier qui sera mis sur les secteurs de la défense et de la sécurité pour faire face à la crise sécuritaire ;
- les mesures à court terme prévues pour réduire la dette extérieure de notre pays ;
- l'éventualité de l'accompagnement du secteur privé national en vue de l'allègement du poids des dépenses ordinaires à forte dominance de dépenses de personnels ;
- la situation actuelle de la production des cartes consulaires des Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire ;
- les véritables raisons de la réalisation du Projet « Financement, construction, entretien et maintenance d'un bâtiment R+1 extensible à R+4 à la clinique des travailleurs de Ouagadougou » par un contrat PPP signé avec l'Entreprise Abdoul service international ;
- la situation d'exécution physique et financière, à date, des projets qui devraient se réaliser par voie de Partenariat public privé (PPP) et qui sont en instance de résiliation et les effets financiers et économiques de la résiliation de ces contrats ;
- la prise en compte des réalités du secteur informel où les opérations de vente et d'achat se font en espèce par la mesure édictée à l'article 568 nouveau du projet de loi consacrant l'utilisation des moyens de paiement scripturaux par tout acheteur lorsque le montant de l'achat est supérieur à 1 000 000 de F CFA ;
- l'incidence projetée du budget, exercice 2025 sur la question de l'emploi en général au Burkina Faso et le niveau de chômage dans notre pays en fin d'année 2024 ;

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS est convaincue que l'adoption du présent projet de loi de finances permettra :

- d'intégrer et de prendre en charge de nouvelles priorités tout en tenant compte de l'évolution du contexte national et international marqué par la situation sécuritaire et humanitaire ;
- de soutenir la capacité opérationnelle de nos forces combattantes en vue de la reconquête du territoire national ;
- de soutenir le rayonnement de la diplomatie du Burkina Faso dans le concert des nations.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CAEDS recommande au Gouvernement :

- la prise de mesures d'accompagnement et de motivation des formateurs dans les écoles et centres de formation des forces combattantes ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la protection des personnes et la sauvegarde des biens, notamment des complexes existants et à venir ;
- la poursuite de la modernisation des régies de recettes pour un meilleur rendement ;
- la gestion vertueuse des ressources de l'Etat.

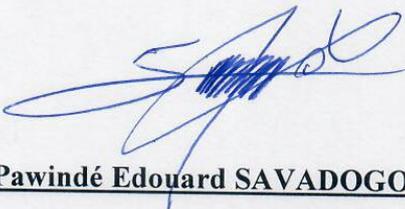
Ouagadougou, le 19 décembre 2024

Le Président en mission,  
le Vice-président chargé  
de l'intérim



**Wiloho COULIBALY**

Les Rapporteurs



**Pawindé Edouard SAVADOGO**



**Moussa SAWADOGO**

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS  
A L'APPROPRIATION DU 04 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS	Président
2.	COULIBALY Wiloho	PP	Vice-président
3.	SANGARE Moussa	FDS	1er Secrétaire
4.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	SAWADOGO Issa	OSC	Membre
7.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
8.	TRAORE Boureima	FVR	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES  
A L'APPROPRIATION DU 04 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>QUALITE</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 <sup>e</sup> Secrétaire	Rapporteur à la COMFIB
2.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre	Rapporteur à la COMFIB
3.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre	Mission

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT  
A L'APPROPRIATION DU 04 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
3.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
4.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
6.	OUEDRAOGO W. Chantal Gloria Divine	Stagiaire

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS  
A L'ADOPTION DU RAPPORT 19 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>QUALITE</b>
1.	COULIBALY Wiloho	PP	Vice-président
2.	SANGARE Moussa	FDS	1er Secrétaire
3.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
4.	SAWADOGO Moussa	FVR	2° secrétaire
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
7.	TRAORE Boureima	FVR	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES  
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 19 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>QUALITE</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS	Président	Mission
2.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre	Raison professionnelle
3.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre	Mission
4.	SAWADOGO Issa	OSC	Membre	Raison professionnelle

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT  
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 19 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
2.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction

**LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE  
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 19 DECEMBRE 2024**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique	Raison de famille